

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02/07/2010**  
**COMPTE RENDU**

Date de convocation : 23/06/2010

Présents : Mmes et Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Aymeric MARTIN, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absents : Mmes et Ms Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, Guy OCHIER,

Secrétaire de séance : M. Henri CAZES

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21/04/2010**

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**PROPOSITION DE REVISION SIMPLIFIEE DU P.L.U. POUR LES PARCELLES B 894 – 926 et 927**

Monsieur le Maire explique que le service RTM, lorsqu'il a refait la carte des risques naturelles dans le cadre de la transformation du POS en PLU a inscrit ces parcelles en risque niveau 2 d'inondation, en suivant l'ancien plan mais sans tenir compte des travaux réalisés pour éviter tout risque d'inondation. Pour cette raison, cette zone située dans la zone artisanale de l'Etournel a été classée en zone N du P.L.U.

Une demande de modification de ce zonage (zone Ue) a été présentée par le propriétaire des parcelles, la Ste Chambel qui souhaite étendre ses bâtiments industriels.

Monsieur CAZES explique la procédure liée à une révision simplifiée du PLU. Il a pris contact avec le service RTM et le Cabinet Latuilerie. Le coût estimatif de cette opération serait de 1830 € HT pour RTM et 5 000€ pour le reste de la procédure (cabinet Latuilerie).

Le conseil, après avoir entendu cet exposé, considérant que la demande est faite par une entreprise communale, employant de nombreuses personnes, sur un espace destiné aux activités économiques, donne son accord à l'unanimité des membres présents pour cette révision partielle du PLU.

**ADHESION DE LA COMMUNE DE POLIENAS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY**

Monsieur le Maire explique que la commune de Poliéna a délibéré pour intégrer la Communauté de Communes de Vinay. La Communauté de communes de Vinay a délibéré pour accueillir cette commune, il convient maintenant que chaque communes de la communauté donne sa position concernant cette intégration.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour accueillir la commune de Poliéna au sein de la Communauté de Communes de Vinay.

**AMORTISSEMENT DU BATIMENT CONTENANT LE RESTAURANT ET LE CABINET DENTAIRE.**

Monsieur le Maire explique que les travaux du restaurant, du cabinet dentaire et de l'appartement situé au deuxième étage de ce bâtiment sont maintenant terminés. Ils font l'objet d'un budget M4 et nécessitent donc d'être amortis, le conseil doit fixer les durées d'amortissement. Il propose que pour le cabinet dentaire et l'appartement qui sont en location vente ces durées correspondent à celles des prêts soit 20 ans et 7 ans pour le matériel. Il propose une durée plus longue pour le restaurant.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents décide les durées d'amortissement suivantes :

- cabinet dentaire en location vente :	20 ans
- matériel du cabinet dentaire en location vente :	7 ans
- appartement situé au 2 <sup>ème</sup> étage en location vente :	20 ans
- restaurant en location simple :	40 ans

### **SUBVENTION A L'ECOLE DE RUGBY**

Lors du vote du budget primitif, le conseil avait décidé de maintenir l'attribution d'une aide de 15 € par jeune de moins de 14 ans licencié dans les clubs de sport de la commune.

Une somme de 255 € avait été prévue pour l'école de rugby 15 € x 17 jeunes, or l'USARG (Union Sportive Albinoise Rive Gauche) compte 18 inscrits.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents décide de rajouter 15 € aux 255 prévus. Cette somme sera prélevée sur les 500 € inscrits à l'article 6574 du budget primitif pour des subventions pouvant être accordées en cours d'année.

### **ACTIONS LANCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR LE NETTOYAGE DES ABORDS DES COURS D'EAU**

Dans le cadre de ses compétences sur « l'aide à la structuration et au développement des structures de l'insertion par l'activité économique », la Communauté de Communes de Vinay a mis en place des chantiers PRODEPARE pour la réalisation de travaux sur les cours d'eau. Ces chantiers correspondent à la mise à disposition d'une équipe de 4 à 6 personnes encadrées par un agent de l'ONF. Le coût de la journée est de 600 € (exonérés de TVA). Cette prestation peut bénéficier d'une aide du Conseil Général de l'Isère de 40%, ce qui ramène le coût par jour et par équipe pour les communes bénéficiaires à 360 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents est d'accord pour que la commune de L'Albenc bénéficie de 3 journées pour le nettoyage de la Lèze vers la zone artisanale. Il autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de communes de Vinay pour définir les modalités de versement de la participation communale. Cette somme sera prévue au chapitre 11 du budget.

### **CONVENTION DE SERVITUDE AVEC RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est propriétaire d'un transformateur électrique situé sur la parcelle B N°22 qui appartient à Réseau Ferré de France. Cette location est régie depuis la construction du transformateur par une convention qui a d'abord été signée avec la SNCF, puis avec la Sté Adyal Grands comptes qui représente Réseau Ferré de France. Cette convention est quinquennale. Elle est arrivée à échéance le 30 avril 2010 et il convient de la renouveler à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010. Le montant annuel du forfait d'utilisation du terrain s'élève à 10 € HT par an.

Le conseil, après avoir entendu cet exposé, pris connaissance des termes de la convention, autorise le Maire à signer ce document.

### **INFORMATION SUR L'APPEL D'OFFRES POUR LA CREATION DU MULTISERVICE ET DES APPARTEMENTS**

Tous les lots ont été attribués sauf le lot 12 (serrurerie) qui reste en négociations. La prochaine réunion aura lieu le 13 juillet et permettra d'établir les prix définitifs et de répartir les montants des parts respectives pour Dauphilogis et pour la commune.

### **DEVENIR DU BUREAU DE POSTE**

Conformément à ce qui avait été prévu lors de la réunion du Conseil municipal du 21 avril 2010, la commune est intervenue auprès des élus et de la Direction de la Poste pour demander le maintien du bureau de poste.

Depuis cette réunion, les responsables de la Poste ont négocié avec Madame GIRAUD, Buraliste qui accepterait de prendre en charge le relais poste commerçant.

Le Conseil prend acte de cette information mais réitère sa volonté de conserver le bureau de poste en l'état.

### **TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LE CHEMIN DE FAVERGE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un permis d'aménager créant trois lots à construire et un permis de construire pour une maison individuelle ont été déposés pour ce secteur. Pour la bonne alimentation de cette zone, des travaux d'extension et de renforcement du réseau électrique sont nécessaires. La participation communale demandée par ERDF est de 3 905,19 €HT.

Le conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents, la participation de la commune à ces travaux et autorise le Maire à signer et retourner le devis à ERDF.

### **ABANDON DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA GESTION DES VOIRIES COMMUNALES**

Le Conseil Général de l'Isère a adopté, par délibération du 25 mars 2010, un dispositif d'éco-conditionnalité de ses aides aux investissements dans le domaine de la voirie, des réseaux et du bâtiment. Concernant en particulier la voirie, les aides du Département sont désormais conditionnées, quel que soit le montant du projet, par l'engagement de la collectivité à abandonner l'usage de produits phytosanitaires avant 2012. Le Conseil Général demande aux communes de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal accepte de délibérer selon le modèle fourni par le Conseil Général, il regrette toutefois que l'on ne s'oriente pas plutôt vers un usage raisonné de ces produits.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1) – Transfert d'une licence IV de débit de boissons vers L'Albenc**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément aux textes en vigueur, en particulier l'article L 3332-11 du code de la santé publique, Madame Giraud, buraliste a obtenu de la Préfecture l'accord pour le transfert vers la commune, au fins de l'exploitation, d'une licence IV de débit de boissons.

#### **2) – Remise pour une location de la salle polyvalente**

Le conseil, considérant que la location de la salle des fêtes, le samedi 12 juin, s'est faite dans de très mauvaises conditions décide d'accorder une remise exceptionnelle de 50% sur le montant de la location.

#### **3) – Possibilité de mettre en place un tarif spécial cantine pour enfants allergiques**

Monsieur le Maire rappelle que les enfants présentant des allergies lourdes sont acceptés à la cantine scolaire sous réserve que la famille fournisse un panier repas. Ce cas s'est très rarement produit et aucune participation financière n'a jamais été demandée aux familles puisque la facturation correspond uniquement à la fourniture du repas. Il propose au conseil de délibérer à nouveau à ce sujet.

Le conseil, considérant que seul le coût du repas est facturé pour les enfants mangeant à la cantine, considérant que pour les enfants présentant des allergies lourdes il convient de continuer à demander aux familles de fournir un panier repas, décide que la commune continuera à ne demander aucune participation financière dans ce cas.

#### **4) – Convention avec les partenaires financiers associés à la numérisation du plan cadastral**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de numérisation du plan cadastral se sont achevés en 2002. Le label de conformité de la DGFIP a été accordé à l'ensemble des feuilles.

Il faut maintenant demander la participation financière des partenaires associés à ces travaux : EDF-GDF et France Télécom. Pour cela le conseil doit autoriser le Maire à signer une convention avec les partenaires financiers. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

5) – **Remise gracieuse de pénalités de retard sur les taxes d'urbanisme**

La Trésorerie Principale de Fontaine qui édite les titres pour les taxes locales d'équipement demande par courrier en date du 21/06/2010, au conseil de délibérer pour une remise gracieuse de pénalités de retard sur cette taxe pour un habitant de la commune. La TP donne un avis favorable à cette remise. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de suivre l'avis de la Trésorerie et donne également un avis favorable pour la remise gracieuse de ces pénalités.

6) – **Pompes Funèbres Intercommunales (P.F.I.) présentation du rapport annuel écrit du mandataire pour l'année 2010**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer sur le rapport écrit du mandataire que nous ont transmis les PFI pour l'année 2010. Le conseil, après avoir examiné ce document, est d'accord avec l'ensemble du document.

Fait à L'Albenc le 2 juillet 2010

Albert BUISSON,  
Maire de L'ALBENC,

Affiché du 07/07/2010  
Au 07/08/2010